# ASSURANCE VOYAGE HAPPY'ASSUR V





# **LES + DE VOTRE ASSURANCE**

- Annulation pour toutes causes justifiées
- Avion manqué

- Garantie Retour impossible incluse
- La Garantie des prix en option
- Option Protection Sanitaire
- Une réduction de 20 % à partir de la 4<sup>ème</sup> personne
- GESTION SERENITE: UN MOTIF', PAS DE JUSTIF': souscrivez une Multirisque Sérénité pour le compte de votre client et offrez-lui la possibilité de bénéficier d'une gestion simplifiée et accélérée! Seules la facture d'inscription (B.I.) et la facture de frais d'annulation seront nécessaires à l'étude du dossier Annulation.



## **LES TARIFS**

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque Sérénité	Multirisque Confort	Annulation Essentielle	
Jusqu'à 350 €	40 €	23 €		15 €
De 351 € à 700 €	58 €	33 €		23 €
De 701 € à 1 200 €	83 €	47 €		32 €
De 1 201 € à 2 000 €	110 €	63 €		42 €
De 2 001 € à 4 000 €	136 €	78 €		49 €
0e 4 001 € à 16 000 €	5,50 %	4,40 %	3,	15 %
otion Garantie des prix**	+18 €	+18 €		
ption Protection Sanitaire**	+ 30 % sur la prime hors extensio		sur la prime hors extensions	3
éduction Famille / Groupe d'amis		- 20 % de la 4 <sup>ème</sup> :	à la 9 <sup>ème</sup> person	ne

<sup>\*</sup> La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 58 € par personne en Multirisque Sérénité).

<sup>\*\*</sup> La réduction Famille / Groupe d'amis ne s'applique pas à cette extension.



#### INFOS +

92 jours

9 personnes maximum monde entier (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions
Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h
01 73 03 41 01

information@assurever.com

### **IMPORTANT**

- Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.
- L'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage.
- Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- La souscription tardive est interdite sur la formule "Multirisque Sérénité".



# **VOS GARANTIES EN SYNTHESE**

RESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle
AN	NNULATION DE VOYAGE			
Périls dénommés	16 000 € / personne et 40 000 € / événement     Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)			•
	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement			
Maladie grave, accident corporel grave ou décès ➡ <i>Franchise</i>	Sans franchise			
Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de grève du personnel ou de faillite de la compagnie aérienne Autres causes justifiées	Franchise de 50 € / personne	•	•	
Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne)	<ul> <li>Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 €/ personne</li> </ul>			
	VOL MANQUE			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 neures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec		•	
Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)		_	l.
	S ET EFFETS PERSONNELS  • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement	l		
√ol, destruction totale ou partielle, perte → Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Retard de livraison des bagages > 12 heures	<ul> <li>2 000 € / personne et 10 000 € / evenement</li> <li>50 € / valise</li> <li>Indemnité forfaitaire de 150 € / personne</li> </ul>	•	•	
FRAIS D'I	INTERRUPTION DE SEJOUR			
Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical	Prorata temporis     Valeur du voyage initial		•	
Capital décès ou invalidité permanente	ELLE ACCIDENT DE VOYAGE <ul> <li>7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement</li> </ul>		_	l e
Dommages corporels, matériels et immatériels	• 1 000 000 € maximum / événement			1
→ Franchise	• 75 € / sinistre			
	RETOUR IMPOSSIBLE	<u> </u>		l
Frais de prolongation de séjour ➡ <i>Franchise d'1 nuit</i>	<ul> <li>10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)</li> </ul>		•	
	STANCE RAPATRIEMENT			
Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Accompagnement des enfants Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires  → Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Frais funéraires	• Frais réels  • Billet retour + taxi  • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)  • 80 € / jour (maximum 10 jours)  • Billet aller-retour  • 150 000 € / personne  • 160 € / personne / événement  • Frais réels  • 2 500 € / personne	•	•	
	RETOUR ANTICIPE			
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile	Billet retour + taxi     Billet retour + taxi	•	•	
A	SSISTANCE VOYAGE			
Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours Mide-ménagène au domicile après rapatriement si hospitalisation > 10 jours Mébergement suite à un sinistre au domicile	<ul> <li>15 000 € / personne</li> <li>3 000 € / personne</li> <li>7 500 € / personne</li> <li>1 500 € / personne</li> <li>3 heures</li> <li>80 €</li> <li>50 € / nuit (maximum 2 nuits)</li> </ul>	•		
	IE DES PRIX (avion et bateau)			
Prise en charge de la hausse du prix du voyage → Seuils de déclenchement	<ul> <li>8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat</li> <li>Moyen-courrier : 20€/pers Long-courrier : 40€/pers.</li> </ul>	О	О	
	OTECTION SANITAIRE			
Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie	16 000 € / personne et 40 000 € / évènement (franchise de 20%)  Frais réels     150 000 € / personne (franchise 30 € / personne)	o	o	
Frais hôteliers suite retour impossible et mise en quarantaine	<ul> <li>150 € / nuit (maximum 14 nuits)</li> </ul>			



TSA 72218 18039 BOURGES CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.assurever.com

